



PARENTS ET PROFESSIONNELS, LA CONTINUITÉ AUTOUR DE L'ENFANT

MERCREDI 24 JUIN 2020

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire. Intérêt pour les pratiques dans le domaine de la petite enfance.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Réfléchir à la continuité dans l'intérêt de l'enfant
- ▶ Selon les contextes, favoriser, développer la continuité entre parents et professionnels, ou parfois, l'éviter

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Les questions suivantes seront traitées de manière concrète et argumentée :

- ▶ La construction des liens de confiance avec les parents, dans l'intérêt de l'enfant
- ▶ Prendre en compte la sécurité affective de l'enfant grâce à la continuité
- ▶ Aborder la notion de portage psychique, quand le parent est absent

Différentes situations seront proposées au groupe et/ou apportées par les participants et analysées ensemble.

INTERVENANTE

Caroline Morel est consultante petite enfance, linguiste et psychologue clinicienne. Elle anime des analyses des pratiques, des formations et des conférences auprès des professionnels de la petite enfance, du secteur social et médico-social. Elle a dirigé la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance* (Dunod, 2018).

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques
- ▶ Interactivité
- ▶ Échanges sur les expériences
- ▶ *Les participants pourront en amont envoyer à l'intervenante les questions qu'ils souhaitent voir abordées pendant cette journée, sur carolinemorel.com (rubrique contact)*

PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de la petite enfance, de l'action sociale et médicosociale, de la santé, de l'éducation et de l'enfance.

Conférence

DUREE

2 conférences identiques de 3 heures de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

LIEU

LFSM - 11, rue Tronchet - 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber.

COÛT

50 euros pour la conférence seule - 60 euros avec un exemplaire du *Grand dictionnaire de la petite enfance* (Dunod, 2018, 32 euros). Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (3 heures) sera délivrée à l'issue de la session.

Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.